

Séance du 19 juillet 2023

PRESENTS : *DORFFER Joël - ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KNITTEL Jean-Georges – KOCHER Marie – MEYER Tharsice – RUBECK Valérie – STECHER Gaël – STRASSER Damien - STRASSER Daniel – WALTER Karine*

EXCUSÉS : *ERHOLD Laurence - PHILIPPS Serge*

Sous la présidence de *PHILIPPS Claude*

Le 19 juillet 2023 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 mai 2023
- 2) Rapport des délégués des syndicats
- 3) Avancement des travaux de l'école
- 4) Aménagement extérieur et parking à l'école
- 5) Raccordement du bâtiment de l'école au réseau fibre
- 6) Don des associations (FCO – Conseil de Fabrique)
- 7) Subvention exceptionnelle à l'Association Les Joyeux Chanteurs
- 8) Attribution d'un nom à l'école
- 9) Calvaire rue de Hatten
- 10) Projet atelier municipal
- 11) Proposition plaque de rue en alsacien
- 12) Délibération portant sur l'affectation du produit de la chasse
- 13) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 MAI 2023

Le compte-rendu du 24 mai 2023 a été approuvé à la majorité moins une abstention.

2) RAPPORT DES DELEGUES DES SYNDICATS

Les délégués des syndicats et représentants des commissions ont exposé le rapport des dernières réunions.

3) AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Le délai de fin des travaux de l'école est respecté pour l'emménagement des élèves à la rentrée. Il faut encore prévoir de fixer des patères dans le couloir de l'école.

Des travaux complémentaires ont été réalisés, la plus-value s'élève à 28 298,52€ HT qui se décompose ainsi :

- Travaux d'assainissement	12 513,75€ HT
- Travaux de renforcement de la dalle	10 821,77€ HT
- Travaux d'isolation	1 925,00€ HT
- Installation d'un adoucisseur	3 038,00€ HT

Les travaux d'aménagement des deux logements sont en cours, la fin des travaux est prévue fin octobre.

A la suite de la décision de la commune de Stundwiller de fermer son école, plusieurs membres du Conseil Municipal regrettent que la classe qui occupait les locaux de Stundwiller soit transférée à la rentrée à Aschbach. De plus, la classe de Stundwiller faisait administrativement partie de l'école d'Oberroedern.

4) AMENAGEMENT EXTERIEUR ET PARKING A L'ECOLE

M. le Maire a sollicité un devis auprès de la Société HEIBY pour la réfection de la cour principale de l'école, de la MAM et de l'accès locatif. Il est prévu de réaliser deux parkings pour les logements à l'arrière de la cour d'école. Le devis s'élève à 27 406,20€ TTC.

La commune est en attente d'autres devis. Le Maire propose de faire les démarches pour solliciter une subvention.

5) RACCORDEMENT DU BÂTIMENT DE L'ECOLE AU RESEAU FIBRE

Des travaux de génie civil pour le raccordement du bâtiment de l'école au réseau Fibre seront réalisés par l'Entreprise Fritz Electricité. Le coût de ces travaux s'élève à 3 791,25€ HT soit 4 549,50€ TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE la réalisation de lesdits travaux

INDIQUE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023.

6) DON DES ASSOCIATIONS (FCO – CONSEIL DE FABRIQUE)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que les Associations suivantes verseront un don à la commune :

- FCO	10 280,00 €
- Conseil de Fabrique	1 875,85 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter les dons.

7) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LES JOYEUX CHANTEURS

En sus de la subvention annuelle, l'Association Les Joyeux Chanteurs bénéficiera d'une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'organisation de la Fête de la Musique

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Les Joyeux Chanteurs

INDIQUE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023.

8) ATTRIBUTION D'UN NOM A L'ECOLE

Le Conseiller Municipal, M. Gaël STECHER propose d'attribuer un nom à l'école. Après avoir entendu toutes les suggestions, aucun nom n'a été retenu. Le Conseil Municipal, **à la majorité moins une abstention**, opte pour garder le nom d'origine, soit Ecole d'Oberroedern. Il propose que les élèves, avec l'aide de la Directrice, redessinent une fresque sur le mur où figurait un dessin réalisé par d'anciens élèves. Une inauguration sera programmée dès que les travaux sont terminés. Seront conviés à l'inauguration, la population, les entreprises intervenantes et les représentants des collectivités qui ont subventionnées les travaux.

9) CALVAIRE RUE DE HATTEN

Vu l'aménagement de la piste cyclable à proximité du calvaire et vu la gêne occasionnée par les thuyas, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de procéder à l'arrachage des thuyas.

10) PROJET ATELIER MUNICIPAL

M. le Maire présente l'esquisse du projet de construction d'un atelier municipal d'une superficie de 75 m² pour un budget estimatif entre 120 000€ et 140 000€. Après discussion, le Conseil Municipal suggère d'agrandir le bâtiment et de mettre la porte de service en façade au lieu de côté. Le Maire est sollicité à présenter un nouveau projet chiffré à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

11) PROPOSITION PLAQUE DE RUE EN ALSACIEN

Suite à l'initiative de M. Gaël STECHER, le Maire lui propose de prendre la parole quant à sa réflexion concernant l'attribution des noms des rues en Alsacien. Il propose deux solutions, soit on reprend le nom des anciennes rues pour garder le côté historique, soit on donne un nom alsacien à toutes les rues. Après discussion, il a été décidé de garder le côté historique et de faire réaliser une plaque en français dédoublée du nom en alsacien.

M. STECHER Gaël, M. ERHOLD Yannick et Mme HUBSCH Mélanie sont chargés de consulter les propriétaires et récolter les autorisations desdits propriétaires sur lesquelles sont apposées les plaques. A l'issue, Le maire est chargé de solliciter un devis pour la réalisation de ces nouvelles plaques. Ce projet serait subventionnable par la CEA et la Région.

12) DELIBERATION PORTANT SUR L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE

En application de l'article L 429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des fonds situés sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit, avec un délai de réponse fixé au 15 juin 2023 en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Les propriétaires ont été informés que :

- ✓ La décision d'abandon doit être prise expressément et à la majorité des deux tiers des propriétaires représentant les deux tiers des surfaces chassables ;
- ✓ Le produit de la location est destiné par délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2023 dans l'intérêt collectif local ;
- ✓ Si la majorité requise n'est pas atteinte, le produit est reversé aux propriétaires.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

- Nombre de propriétaires concernés : **238**
- Surface totale des terrains concernés : **437ha76a61ca**
- Nombre de propriétaires ayant décidé l'abandon : **177**
- Surface globale appartenant à ces propriétaires : **374ha33a22ca**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSTATE que la majorité requise est atteinte pour l'abandon du produit de la chasse à la commune.

13) DIVERS

M. le Maire félicite le Conseil Municipal du bon déroulement du 14 Juillet.

Une circulation alternée sera mise en place rue de l'Herbe à l'occasion de la manifestation OPEN'AIR du 22 juillet 2023.

La commune a offert le vin d'honneur lors de la remise de chèque pour l'Association Cœur des Sables organisée par l'Association PACO.

La séance est levée à 21H05.